

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

La couverture, le sommaire et les pages d'annonces
publicitaires sont manquantes.

Pagination continue.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

6

DE QUEBEC

La meilleure perfection

« La meilleure perfection, dit saint Bonaventure dans l'un de ses ouvrages, est de faire les choses communes d'une manière parfaite. Une fidélité constante dans les petites choses est une grande et héroïque vertu. » Selon la recommandation du docteur Séraphique, appliquons-nous donc avant tout à bien remplir les devoirs de notre état, dans quelque condition que nos soyons.

Mgr Taché répond à M. Tarte (1)

A. M. J. Israël Tarte, M. P.

Monsieur,

Les numéros de *l'Electeur* du 5 et du 6 courant contiennent chacun une lettre que vous m'adressez, parce qu'il existe, entre vous et moi un malentendu au sujet de l'interprétation de certains incidents qui ont précédé les élections de 1891. Trop heureux de travailler à faire cesser ce malentendu, je veux répondre à vos lettres ; cette réponse terminera le débat, du moins de mon côté.

Vous me dites : « Je crois avoir quelque raison d'être surpris que Votre Grandeur ait jugé à propos de ne pas faire à une date antérieure les déclarations qu'Elle vient de livrer à la publicité, les premières quelques jours avant la convention du 28 juin, les dernières dans sa lettre à mon adresse en date du 28 du même mois. »

Permettez-moi de vous faire observer que l'étude que j'ai publiée sur le Protestantisme des Ecoles de Manitoba ne se rapporte *en rien* à ce qui fait l'objet de notre correspondance, et je ne vois pas pourquoi vous y faites allusion. De plus, ce document n'était nullement écrit en vue de la convention libérale à laquelle vous semblez vouloir le rattacher. Ce travail a été

(1) Nous publions avec plaisir cette lettre qu'on a bien voulu nous adresser et qui est une des pages les plus importantes de notre histoire. Comme nous nous y attendions, Mgr Taché n'a eu qu'à souffler légèrement pour faire crouler l'échafaudage de M. Tarte. — (Note de la Rédaction).

complété et signé le 20 avril. De suite, la copie anglaise en a été remise au *Free Press*, de Winnipeg, et la copie française à la disposition du *Manitoba*, avec l'entente que les deux journaux publieraient en même temps. Des difficultés qui ne venaient par de moi, ont retardé cette publication, et le *Free Press*, avec sa franchise ordinaire, a expliqué la chose dans son numéro du 23 juin.

Je ne suis donc nullement responsable du retard de la publication d'un article fini le 20 avril et qui n'a paru que quelques jours avant la convention du 20 juin.

Quant à ma lettre à vous adressée, si elle n'est venue que près de quatre mois après vos paroles dans la Chambre des Communes, c'est que tout d'abord, je n'avais aucune intention de vous écrire, et je ne l'aurais certainement pas fait, si vos provocations et défis n'avaient pas été si multipliés. Le 21 juin dernier, vous avez répété ce que vous aviez dit à plusieurs reprises et avez ajouté : « Je défie l'Archevêque Taché de nier. » Il vous paraissait donc encore temps pour moi de relever votre défi ; je m'y suis déterminé alors et j'ai fait de suite. Je n'ai fait que répondre à ce que vous avez dit de moi, citant textuellement vos paroles et ne niant que ce que vous aviez avancé d'inexact et cela comme je l'ai affirmé, « sans mettre en doute votre bonne foi, aimant mieux croire que vous avez agi avec conviction. »

Dans les deux lettres que vous m'adressez, vous émettez des doutes sur ce que vous aviez préalablement affirmé positivement. Vous désirez de plus amples informations. Je veux bien vous satisfaire, « en m'efforçant (comme vous le dites de vous-même) de m'exprimer avec toute la clarté que je pourrai trouver dans ma détermination de dire la vérité sans réticence et sans arrière-pensée. »

LETTRE A M. L. H. TACHÉ

J'ai écrit à un de mes neveux une lettre, dont vous auriez dû respecter le caractère privé, indiqué dans la lettre même. Vous avez cru pouvoir publier telle lettre du 30 août, 1892. Elle est dans le *Hansard* rapportant votre discours du 23 mars de mars ; une assemblée politique à Waterloo en a eu de vous la lecture ; puis dans votre publication sur l'*Electeur* du 5 courant, vous empruntez à cette lettre le passage suivant : « Sir John Thompson s'est engagé officiellement et publiquement ; d'autres l'ont fait privément mais solennellement. » Comme je n'ai rien à désavouer de ce que j'ai dit alors privément, je me soucie fort peu que vous ayez eu l'indiscrétion de le publier ; je ne le regrette que pour vous ; cet acte ne se recommande pas de sa nature ; puis, en définitive, si ce procédé de votre part, n'avait pas été une indiscrétion, vous n'auriez vu dans ce que vous citez que ce qui y est contenu, au lieu d'y voir ce qui ne s'y trouve pas.

J'écrivais : « Sir John Thompson s'est engagé officiellement et publiquement. » Tout le monde le sait bien. Le rapport de Sir John Thompson du 24 mars 1892, est un document officiel et public. Je ne l'ai connu comme les autres, qu'après qu'il eut été livré à la publicité ; mon correspondant connaissait ce document, tout aussi bien que moi, et je savais bien qu'il comprendrait parfaitement ce que mes paroles signifiaient. Plus, j'ai ajouté : « d'autres se sont engagés privément, mais solennellement. » Ici encore, mon neveu était en mesure de me comprendre. Je ne vois pas au monde que vous puissiez trouver dans ces mots une preuve que l'on m'aurait donné des assurances au-

nom du Gouvernement. A ce propos, vous me dites : « Donnez au pays les noms de tous ceux qui se sont engagés envers vous privément, mais solennellement. »

Ne vous est-il pas venu à la pensée que vous êtes un peu exigeant ? Il me faudrait donner au pays les noms de tous les membres du Parlement, des sénateurs, des journalistes et autres amis qui m'ont fait visite, pendant deux mois, à Montréal, et qui presque tous se sont engagés à soutenir la minorité de Manitoba dans sa lutte pour ses écoles ? Il n'y a aucune raison de mettre tous ces noms devant le public ; je ne vous les donnerai pas ; la chose est d'autant moins nécessaire qu'il est évident que cette liste de noms ne vous satisferait pas ; puisqu'elle ne contiendrait absolument qu'un seul nom de ministre fédéral et ce nom, vous est connu, c'est celui de

L'HON. M. CHAPLEAU

Précisément nous y voici. — Eh bien ! oui, nous y voici, et qu'est-ce qu'il y a à votre service ? — M. Chapleau était membre du cabinet fédéral ! — Sans doute, mais, quelle est la loi qui défend à un membre du gouvernement de ne pas parler et qui me défend à moi de lui répondre ? — M. Chapleau était Secrétaire d'Etat dans le gouvernement de Sir John Macdonald ! — Oui, il l'était et je le savais. — Oh ! alors, il négociait au nom de Sir John Macdonald, c'est-à-dire, du gouvernement. — Pas du tout, Monsieur, si c'est là précisément où vous faites erreur, M. Chapleau m'a déclaré *positivement* qu'il ne parlait ni au nom, ni par l'autorité du Premier Ministre, qu'il ne le faisait qu'en son nom, à lui individuellement, que ses paroles n'engageaient que sa responsabilité personnelle. Cette visite de sa part, n'était nullement officielle, mais bien une visite privée, comme celle de l'ami qui l'accompagnait.

Quand j'écrivais : « d'autres se sont engagés privément, mais solennellement, » je pensais à M. Chapleau, comme à d'autres ; je savais que mon neveu y penserait ; je savais aussi, que ni l'un ni l'autre de nous deux ne croirait que cela voudrait dire que M. Chapleau avait négocié, au nom du gouvernement ; pas plus que cela voudrait dire que j'avais fait des concessions ou des compromis d'une nature quelconque. Vous ajoutez : « La question en jeu était trop importante pour que vous ayez accepté des engagements qui ne vous eussent point paru autorisés. » Quelque importante que fut et soit la question, je ne pouvais accepter que ce qui m'était donné : des engagements privés et personnels, empruntant aux personnages une certaine solennité, mais n'allant pas au-delà.

Toujours sous l'impression que mon entrevue avec M. Chapleau était une entrevue officielle, où le gouvernement se trouvait engagé d'une manière ou d'une autre, par des promesses en son nom, vous me dites : « Vous avez ajouté foi. A ce point que

LA LETTRE COLLECTIVE

que Nos Seigneurs les Evêques du Canada, devaient signer et publier le vit pas le jour. »

Evidemment en parlant ainsi vous ne vous doutez pas de la réponse que vous me forcez de vous donner. Eh bien ! Monsieur, je dois vous dire que cette fameuse lettre pastorale dont on a tant parlé, n'a jamais existé à ma connaissance du moins. Moi, pour un, et vous avez insinué que j'en étais l'auteur,

je n'ai jamais vu cette lettre ; je n'en ai jamais entendu parler par aucun évêque, ni par qui que ce soit en leur nom.

Veuillez me comprendre, cette prétendue lettre pastorale et les prétendues négociations sont les sources d'où ont coulé toutes les erreurs qui sont la cause du malentendu que nous efforçons d'expliquer. J'ai déjà nié d'une manière formelle et explicite l'existence de négociations entre le gouvernement et moi ; je nie d'une manière aussi formelle et aussi explicite l'existence ou le projet d'une lettre pastorale que Nos Seigneurs les Evêques devaient signer avant les élections ; je ne connais rien de ce document, en autant, du moins, que les évêques sont concernés.

Comme vous, comme bien d'autres, j'ai entendu parler de cette prétendue lettre, on est venu m'en entretenir, on m'en a écrit. Les uns demandaient la chose comme un remède efficace, d'autres, au contraire, y voyaient un danger ; je sais qu'on en a parlé à Montréal, à Québec, Ottawa et ailleurs ; néanmoins, il faut bien convenir, monsieur, qu'une fausse affirmation ne devient pas vraie à force d'être répétée, même en pleine tourmente électorale. Je ne suis pas surpris que vous ayez cru à l'existence de ce prétendu document. Néanmoins, pour ma part, je suis encore à apprendre que l'idée d'une pareille lettre soit venue à l'esprit d'un seul évêque canadien, y compris votre serviteur. Il m'est donc facile de répondre à la demande que vous me faites : « Pourquoy la lettre pastorale en question ne fut-elle pas lue et ne fut-elle pas signée ? » Elle ne fut pas lue parce qu'elle n'existait pas ; elle ne fut pas signée pour la même raison ; elle n'a jamais vu le jour, comme lettre pastorale. Pourtant, m'objecterez-vous, monsieur, une lettre a été écrite, a été vue, a été lue ; preuve, ce qu'écrivit le Rév. Père-Gendreau au *Canada*, en date du 24 mai, 1893. Oui, monsieur, l'affirmation du Rév. Père ne laisse aucun doute sur le fait que *quelqu'un* a écrit une lettre, qu'il prétendait devoir être signée par les évêques. Je vous avoue que grande a été ma surprise, en apprenant en 1893 que les choses avaient été si loin en 1891, et cela à l'insu de l'épiscopat que l'on mettait en scène sans son autorisation. Je vous le répète, monsieur, je ne sache pas que les évêques canadiens aient jamais songé à la lettre qu'on leur prête l'intention d'avoir voulu publier avant les élections de 1891. La seule lettre collective des évêques en 1891 est celle qui a été publiée après les élections et qui, par conséquent, ne pouvait pas avoir été rédigée ni émise pour influencer le vote populaire.

On a été jusqu'à confondre la prétendue lettre pastorale avec la pétition que tout l'épiscopat canadien a adressée au Gouverneur-Général en conseil.

VOS PROVOCATIONS.

A la fin de votre lettre du 5 juillet, vous me dites : « Je ne vous ai ni provoqué, ni surtout calomnié..... J'ai accusé les ministres qui vous ont trompé..... Je regrette que vous comptiez, comme vous étant destinés, des coups que je porte à des hommes qui n'ont d'autre souci, en cette affaire des écoles, que d'échapper aux responsabilités qui leur incombent et de se faire un bouclier de votre robe épiscopale. »

Je n'ai ni mission, ni désir d'entrer en lutte avec vous ou qui que ce soit pour défendre les ministres, c'est leur affaire ; mais permettez-moi d'ajouter que c'est un peu la mienne de me défendre moi-même. Il faut que vous ayez perdu la mémoire de ce que vous avez dit, pour pouvoir écrire : « Je regrette que vous comptiez comme vous étant destinés, des coups que je porte

à d'autres. » J'ai pensé que les coups que j'ai vus vous indiquer étaient à mon adresse, je vous en laisse juge vous-même. Vous avez dit en plein parlement : « Mgr Taché a pris l'initiative sur la question des écoles....., ce n'est pas ce qu'il a fait de mieux pour sa réputation si nous devons faire porter à son prestige épiscopal la responsabilité des déceptions que nous avons éprouvées, il en souffrirait considérablement dans l'histoire : Mgr Taché, comme les autres évêques en ce moment, ne sont pas suffisamment équipés. » Puis, vous écriviez dans l'*Electeur* du 18 mai : « Le vieil archevêque malade, fatigué, harassé, est facilement devenu la proie, la victime du cabinet, au nom duquel M. Chapleau s'adressait à lui. Son excès de confiance a compromis une cause qui alors eût pu être gagnée. »

Ces coups, évidemment, ne sont pas des coups mortels, mais il est encore plus évident qu'ils me sont destinés et que vous ne devriez pas le nier, dans la détermination que vous avez prise d'être sincère.

PROMESSE D'AMNISTIE.

Une grande partie de votre lettre du 6 juillet fait allusion aux promesses qui, m'avaient été faites, dans le temps, d'une amnistie pour tous ceux qui avaient pris part au mouvement insurrectionnel de la Rivière-Rouge en 1869-70. Vous tournez là, Monsieur, une triste page de notre histoire, page d'autant plus regrettable que tous les partis politiques y ont leur part de responsabilités.

« La justice élève les nations, » mais l'injustice les rabaisse en tout ce qui s'est fait pour retarder ou empêcher l'amnistie promise en 1870 ; tout ce qui s'est fait en plein parlement en 1875, pour en donner une solution définitive, tout cela est entaché de lâcheté d'un côté, et de cruauté de l'autre. Ceux qui voudront connaître le rôle que j'ai joué dans ces tristes circonstances ont à leur service trois documents.

Le premier est une brochure que j'ai publiée au commencement de 1874 et intitulée : « L'Amnistie. »

Le second est le Rapport du Comité nommé par les Communes d'Ottawa pendant la session de 1874.

Le troisième document est une brochure écrite aussi par moi en 1875 et intitulée : « Encore l'Amnistie. »

Vous, Monsieur, vous avez assez étudié ces documents, pour vous convaincre que j'ai défendu avec énergie ceux au bonheur desquels j'ai consacré ma vie. J'ai été trompé ! La responsabilité pèse sur ceux qui, pour rester au pouvoir on y arriver se sont refusés à dégager ou à laisser dégager la parole donnée. On a cru que tout était terminé, lorsqu'en 1875 on a proposé et voté en Parlement des résolutions qui contrastent bien singulièrement avec le rapport du comité d'enquête, sur lequel on prétendait les appuyer. Vous dites que l'histoire se répète et que l'histoire de l'amnistie va se répéter dans celle des écoles. C'est possible, Monsieur, mais une chose ne se répètera certainement pas, c'est que cette fois je n'ai ni cherché, ni reçu, ni accepté de promesses de la part du Premier Ministre, ni de qui que se soit en son nom.

LA CONSTITUTION.

Vous parlez de la « politique » que j'ai suivie sur cette question des écoles, mais, comme vous ne la définissez pas avec clarté et vérité, vous me pardonnez de donner ma propre version.

Je suis convaincu, monsieur, que les catholiques de Manitoba ont un droit incontestable à leurs écoles ; que ce droit n'est pas basé sur de simples promesses, mais bien sur la constitution même du pays. Je pense qu'en demandant le respect de ces droits, nous ne demandons pas une faveur, mais bien un acte de justice que ceux qui ont le pouvoir en main, quels qu'ils soient, ont le devoir de nous accorder. C'est pourquoi les demandes faites sont toutes des demandes officielles, adressées au Gouverneur en conseil. J'ai, pour ma part, commencé à faire ces demandes lorsque Sir John Macdonald était premier ministre ; je les aurais faites sur le même ton et dans la même forme si l'hon. M. Laurier avait été au pouvoir. J'ai continué de faire mes demandes lorsque le successeur de Sir John est devenu chef du cabinet ; j'aurais fait exactement la même chose si M. Dalton McCarthy avait été à la tête de l'administration ; je me suis adressé à l'Exécutif comme corps, parce que je suis convaincu que chacun de ses membres est obligé par son serment d'office de nous rendre justice.

Les membres du Conseil Privé sont tenus de sauvegarder la constitution, de protéger les minorités ; que pourrais-je attendre de la promesse de quelqu'un d'entre eux, si le Corps lui-même n'avait pas le souci de ses obligations ? Il ne s'agit donc pas de telles ou telles promesses que vous croyez que j'ai reçues (quoiqu'elles ne m'aient pas été faites), mais il s'agit d'un droit, que les catholiques revendiquent au nom de la constitution du pays. Je suis tellement convaincu de ce droit, que j'ai dit dans ma lettre que vous avez publiée, ce que je répète ici : « La constitution est violée ; si on ne porte pas remède au mal, le pouvoir fédéral aura une iniquité, une honte de plus à son crédit. » J'ajoute encore : cette honte et cette iniquité sera aussi au crédit de ceux qui, sous un prétexte ou sous un autre, auront rendu plus difficile l'exercice de la justice que nous réclamons.

Voilà Monsieur ma « politique » sur la question de nos écoles. Encore une fois, je le répète, je n'ai fait aucune concession, aucun compromis ; je n'ai donné mon assentiment à aucun délai, à aucun mode d'action. J'ai demandé justice et voilà tout. Si vous voulez vous donner la peine de relire les pétitions auxquelles j'ai attaché mon nom, vous aurez la connaissance complète et entière de mes relations avec le gouvernement fédéral au sujet des écoles de Manitoba.

Mes relations officielles avec l'Exécutif n'ont pas empêché et n'empêchent pas mes relations personnelles avec mes amis, avec les amis de la cause ; cette cause que j'aurais mieux servie sans doute si j'étais plus habile, mais que j'ai servie au meilleur de ma connaissance, sans faiblesse comme sans jactance, sans lâcheté comme sans provocation.

Pour aider à l'intelligence de la situation, j'ai écrit et signé une dizaine d'articles qui n'ont pas manqué d'attirer l'attention et dont la valeur pourrait peut-être s'apprécier par l'impuissance où les plus ardents adversaires de nos écoles se sont trouvés de m'opposer des réfutations tant soit peu acceptables.

A ce mode de porter la conviction dans l'esprit de ceux qui sont favorablement disposés, j'ai joint et je continue de joindre un chaleureux appel à tous les amis de la justice ; à tous ceux qui peuvent quelque chose dans les parlements, dans la presse, dans les assemblées publiques pour que tous prêtent leur concours à une solution avantageuse de nos difficultés. C'est une pierre de notre édifice social qu'on veut arracher de force, cette violence ne peut qu'é-

branler d'autres assises, et une terrible responsabilité incombe à ceux qui, pour des motifs inavouables, se désintéressent de cette grave question, à ceux surtout qui la compromettraient.

En terminant, laissez-moi vous dire que vous n'avez pas raison de m'écrire : « Vous me demandez, Monseigneur, de continuer à travailler pour la cause des écoles. Mais ! vous nous avez lié les mains. De votre assentiment elle est de nouveau référée aux tribunaux. »

Non, monsieur, non, je n'ai lié les mains de personne ; je n'ai rien fait qui puisse gêner la liberté des amis de la cause.

Puissent ces explications dissiper le malentendu qui a existé, et vous faire remplir la promesse publique et solennelle, que vous avez faite à vos électeurs, de travailler pour la cause des écoles de Manitoba.

Votre obéissant serviteur,

† ALEX., archevêque de Saint-Boniface, O. M. I.

Saint-Boniface, 13 juillet 1893.

Apostolat de la prière

PRIÈRE QUOTIDIENNE DURANT LE MOIS D'AOUT

Divin cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.

Je vous les offre, en particulier, pour la prospérité croissante de ces Oeuvres locales de piété et de zèle qui tendent, par la sanctification des paroisses, au renouvellement de la société chrétienne tout entière.

L'Exposition Colombienne

Chicago attire en ce moment tous les regards. Cette vaste cité, appelée la *reine des lacs*, et dont l'excellente position géographique, les développements vraiment prodigieux et l'importance commerciale sans cesse grandissante justifient amplement ce titre, étale sous les yeux de l'Amérique et du monde, avec les œuvres des siècles passés, tout ce que le génie moderne a créé de plus grand, de plus étonnant et de plus merveilleux.

Certes, le dix-neuvième siècle, par ses corruptions et ses apostasies, par les ruines intellectuelles et morales amoncelées sur sa route, mérite bien des reproches, disons mieux, bien des anathèmes. C'est le siècle des honteuses défections, des croisades anti-religieuses, des spoliations sacrilèges ; nulle époque n'a peut-être porté à un degré plus intense et traduit dans des actes d'une plus odieuse perversité la haine de l'homme contre Dieu. — Mais à côté de ces hontes, de ces décadences et de ces ruines, la Providence a voulu qu'il y eût des productions, des avancements et des progrès dignes de la plus haute et de la plus légitime admiration. Par un effet de la marche ascendante de l'esprit humain, de sa puissance d'observation, de sa force inductive et de

ductive, par un effet aussi de cette tendance vers la matière qui caractérise manifestement notre époque, les sciences inférieures, dépendantes des choses matérielles et des expériences sensibles, ont fait un pas immense et donné naissance à des découvertes dont l'influence pratique et l'action sur la société deviennent chaque jour de plus en plus profondes.

Les Etats-Unis d'Amérique occupent une large place, la plus large et la plus importante peut-être, dans ce vaste développement matériel. Et puisque les expositions ne sont et ne doivent être, en règle générale, qu'autant de manifestations des aptitudes et du génie d'un peuple, l'Exposition Colombienne, soigneusement étudiée, peut nous donner une très juste idée du caractère propre de la civilisation américaine.

Non seulement, en effet, par son côté purement extérieur, par ses terrains, ses palais dont le coût et les proportions dépassent tout ce que l'Europe a su faire en ce genre, cette exposition atteste en toute évidence l'énorme richesse et l'esprit d'entreprise du peuple des Etats-Unis, mais les choses exhibées elles-mêmes sont la claire manifestation du génie propre et particulier de ce peuple.

L'Exposition Colombienne se distingue surtout par le spectacle grandiose qu'offrent les récents progrès accomplis dans les sciences chimiques et physiques, mécaniques et agricoles. Il suffit de parcourir les palais de l'agriculture, des mines, des moyens de transport, des machines, de l'électricité, pour comprendre que nous sommes ici en face d'une nation, toute bouillante de jeunesse, d'intelligence et d'activité, mais aussi tout adonnée à l'exploitation des ressources matérielles, aux études et aux sciences utilitaires. Sans doute, d'autres palais présentent, en outre, aux regards et à l'admiration du visiteur des objets d'art et de science qui indiquent un degré de civilisation plus noble, plus idéal et plus raffiné. Mais ces objets, il faut bien le dire, ces chefs-d'œuvre, pour la plupart, sont le fruit d'un génie plus élevé et plus artistique que celui des Etats-Unis : on y reconnaît l'empreinte des peuples de race latine, de l'Italie, de la France qui brillent au premier rang dans les créations de l'art. Le peuple américain est, par sa nature même, son tempérament et ses goûts, principalement porté vers les choses de l'ordre matériel, vers l'industrie, le commerce, vers tout ce qui peut accroître la richesse et le bien être, et l'Exposition Colombienne nous en fournit une preuve convaincante.

* *

Dans cet inventaire général des biens et des produits de l'esprit humain, il est une chose qui mérite au plus haut point d'être signalée, parce qu'elle fait honneur à notre âge : c'est le zèle pour l'éducation.

L'école au dix-neuvième siècle, mais surtout l'école primaire, industrielle et commerciale, a élargi ses portes et le cadre de ses études. Les profonds changements, survenus dans la condition politique et économique de la société, rendent nécessaires chez un plus grand nombre ces premières notions de l'esprit et ces connaissances pratiques, qui permettent à ceux qui les possèdent de s'ouvrir une carrière ou d'exercer d'utiles fonctions. Aussi est-ce un fait digne de remarque que de nos jours l'instruction, et par les besoins qui se font sentir, et par l'action combinée des particuliers et de l'autorité, tant religieuse que civile, tend de plus en plus à se répandre, à se généraliser, ajoutons, à se systématiser dans des méthodes d'une facilité progressive. Peut-être tombe-t-on dans l'excès en multipliant outre mesure les matières du programme scolaire,

sur lesquelles l'enfant est contraint d'éparpiller les forces de son esprit. En tout cas, l'exposition universelle de Chicago démontre admirablement combien le Nouveau Monde s'intéresse, lui aussi, au perfectionnement des facultés intellectuelles de l'homme et comment surtout, dans ce noble concours des travaux et des méthodes scolaires, notre chère Province de Québec sait soutenir la gloire de l'éducation française et catholique.

En effet, malgré l'exiguité des moyens pécuniaires mis à sa disposition, Monsieur le Chanoine Bruchési, dont l'intelligence égale l'activité, a réussi à organiser d'une manière très satisfaisante l'exposition scolaire de cette Province et à la mettre sur un pied qui lui permet de rivaliser avec les écoles des autres pays. Cette exposition mérite qu'on s'y arrête ; car elle forme un tout à peu près complet, et peut aider, dans une large mesure, à juger sainement du système d'éducation qui régit nos écoles primaires, nos académies et nos collèges. Depuis l'humble école de village jusqu'à l'Université Laval, tout l'enseignement de la Province de Québec s'y trouve représenté. Méthodes, matières enseignées, échantillons de travaux faits par les élèves, nous avons là, en grande partie, ce qu'il faut pour se former sur cette question si agitée de l'éducation une opinion pleinement réfléchie.

Qu'on ne dise pas que les travaux, envoyés à l'exposition, sont l'œuvre des maîtres ou des maîtresses, non des élèves. Si cela peut être vrai dans d'autres départements scolaires, cette remarque ne saurait s'appliquer, du moins généralement, au département de la Province de Québec ; et il suffit, pour s'en convaincre, d'un coup-d'œil jeté sur les cahiers où les notes et les observations des professeurs, inscrites à la marge avec le nombre et la nature des fautes commises par chaque élève, indiquent suffisamment qu'il s'agit ici, non de travaux fardés, mais de notre enseignement pris sur le vif et tel qu'il se donne dans la réalité.

Or, il n'est que juste de le reconnaître et bien d'autres l'ont déjà remarqué avant nous, l'exposition scolaire de la Province de Québec tient une place d'honneur et figure avantageusement à côté des expositions d'écoles, soit catholiques, soit protestantes, des autres pays. Le côté extérieur y est sans doute moins brillant, les cahiers, les reliures accusent moins de richesse qu'en d'autres départements, notamment ceux des Etats-Unis ; mais du reste, les manuscrits et les devoirs d'une part, les programmes et le prospectus d'autre part, n'offrent pas moins d'intérêt et ne dénotent pas un moindre sens pratique des besoins intellectuels de l'enfance. Bien au contraire. Il appert de cette exposition que notre système d'instruction, calqué sur le développement graduel de l'esprit humain, sur notre caractère, le tempérament propre de notre race non moins que sur nos conditions sociales, embrasse, à divers degrés, toutes les matières nécessaires au bon état des écoles primaires, des établissements académiques et collégiaux. Comme le faisait remarquer M. le Chan. Bruchési, dont l'expérience et la compétence en ces questions, après trois mois de séjour au département de l'éducation à Chicago, ne sauraient être contestées, l'écriture est généralement bonne, l'enseignement de l'arithmétique, de la tenue des livres, de la sténographie à peu près universel : on accorde au dessin plus d'attention que par le passé ; de plus, en certaines maisons, depuis quelques années, il existe des cours spéciaux de bon langage, dans lesquels les professeurs font une guerre acharnée aux locutions vicieuses. N'y a-t-il pas là une preuve suffisante que l'éducation donnée dans la Province de Québec, bien que susceptible de certaines réformes et améliorations.

accidentelles, peut néanmoins s'appeler à bon droit une éducation pratique, une éducation de progrès ?

Les Frères des Ecoles Chrétiennes, ces grands éducateurs de la jeunesse, ainsi que les Clercs de Saint-Viateur méritent une mention spéciale pour le soin et l'intelligence avec lesquels ils ont préparé l'exposition scolaire de leurs nombreuses et florissantes maisons. Nous en pourrions dire autant de la plupart des communautés religieuses d'hommes et de femmes. Ce qu'elles exposent à Chicago témoigne hautement en leur faveur et démontre manifestement la supériorité des congrégations catholiques enseignantes, supériorité qu'elles peuvent revendiquer tant au point de vue de l'instruction qu'au point de vue de la formation générale de la jeunesse.

Un ministre protestant canadien, que nous avons rencontré, nous disait bien ingénument en parlant des RR. SS. de la Congrégation de Notre-Dame : « Vous autres catholiques, quant à l'éducation donnée aux filles, vous l'emportez incontestablement sur nous : vous marchez à la tête. » Le même ministre venait d'avouer que l'enseignement philosophique, donné dans les collèges protestants, repose le plus souvent sur des bases bien fragiles et est loin de répondre aux besoins scientifiques de notre époque.

Tout cela, ce nous semble, n'est pas pour enlever la confiance que le public canadien-français a mise jusqu'ici dans les maisons d'éducation tenues par les Frères et les Sœurs, par les religieux et par le clergé.

* *

Pendant notre séjour à Chicago, nous avons pu être témoin de deux démonstrations nationales également imposantes : la fête de la Puissance du Canada, célébrée le 1er juillet par les Canadiens sur le terrain même de l'exposition, et la fête de l'Indépendance célébrée le 4 juillet par le peuple américain.

Nous avons aimé, dans la première, le langage noble et fier, hautement patriotique des commissaires canadiens qui n'ont pas craint d'affirmer en face et au sein même de la grande République la foi du Canada en ses propres destinées. L'honorable M. Tassé, sénateur et l'un des commissaires honoraires délégués par le gouvernement fédéral, a surtout prononcé en français un discours remarquable par la hauteur des vues, l'opportunité des remarques, la noblesse et l'indépendance des sentiments. En l'entendant, on se sentait fier d'être canadien et particulièrement canadien-français, car, après avoir évoqué les noms si glorieux des de La Salle, des Joliette, des Marquette, inscrits sur les plus belles pages de l'histoire des régions de l'Ouest, l'orateur a habilement profité de l'occasion pour faire ressortir l'admirable rayonnement de l'influence française sur toute l'Amérique. Ce discours, plein d'idées justes et débité avec chaleur, fut vivement applaudi. C'est en vain que M. Harrison, le maire de Chicago, tenta d'en détruire l'effet par quelques tirades annexionnistes aussi prétentieuses que déplacées. Cette harangue mal inspirée et très mal accueillie tomba à faux, comme un coup raté, devant l'orgueil national.

La fête de l'Indépendance, à laquelle nous assistions trois jours après, nous a fait voir quel patriotisme confiant et ambitieux anime tous les citoyens de l'Union Américaine. Ce sentiment serait dans l'ordre, s'il était toujours contenu dans de justes limites et ne dégénérait parfois en une sorte de mépris pour les autres nations.

Le Canada peut puiser dans l'exemple des Etats-Unis un plus vif amour du

progrès, un esprit d'entreprise plus ardent, plus général. Mais quant aux éléments qui constituent un Etat chrétien, ce n'est pas de ce côté qu'il doit les chercher. Ces éléments, nous les avons dans l'histoire de notre passé, dans la juste interprétation de notre pacte social, dans les parties saines et religieuses de la nation. Sachons les mettre à profit et en faire un usage qui réponde aux desseins providentiels de Dieu sur nous.

Le peuple canadien est un peuple spiritualiste. Au contraire, pourquoi le cacher ? la masse de nos voisins est vouée au matérialisme. Chicago seule en est une preuve. Par là même, notre mission nationale est toute tracée.

L.-A. PAQUET, Pire.

Martyre des deux familles Minami et Taketa, à Yatsushiro,
Japon. (1)

(Suite et fin)

Alors les bourreaux le saisirent, et le lièrent à sa petite croix, qui fut placée vis-à-vis de celle de sa bonne mère. Comme on le serrait un peu trop rudement, l'enfant jeta un petit cri, qui attendrit si fort le président, qu'il ne put retenir ses larmes, et commanda qu'on desserrât un peu les liens. Ce petit innocent étant élevé en l'air, avait toujours les yeux arrêtés sur sa mère, et elle, les siens sur son fils. La mère lui disait : « Mon enfant, nous nous en allons au ciel ; ayez bon courage ; dites toujours *Jesus, Maria.* » L'enfant prononçait les Saints Noms, et la mère les répétait, faisant tous deux un concert de piété qui devait ravir les anges, et même même temps qu'il tirait les larmes des yeux de tous les assistants.

Lorsqu'ils eurent été quelque temps en cet état, un bourreau leva sa lance, et la porta dans le côté du petit Louis. Le fer ayant glissé, il manqua son coup. Mais s'il épargna l'enfant, il perça le cœur de sa mère. Elle eut grande appréhension que ce coup l'eût effrayé ; c'est pourquoi elle lui cria aussitôt : « Mon fils Louis, courage, dites, *Jesus, Maria.* »

Chose admirable ! cet enfant ne parut point étonné de ce coup ; il ne jeta aucun cri, ne versa aucune larme, et ne donna aucun signe de douleur, mais attendit froidement que le bourreau prit mieux ses mesures, et qu'il réitérât son coup. Il ne le manqua pas la seconde fois, mais le perça de part en part.

C'est ainsi que le petit agneau fut sacrifié ; il mourut comme Notre Seigneur, sans se plaindre, et sans ouvrir la bouche, en présence de sa mère.

Cette femme désolée souffrait des agonies mortelles. Le bourreau qui venait d'exécuter son petit Louis, s'approcha d'elle avec sa lance, dont le fer était encore tout chaud et tout dégouttant du sang de cette innocente victime. Le coup porté vers le sein gauche ne pénétra pas et dut causer une vive douleur. Madeleine continuait d'invoquer Jésus et Marie. Dans ce moment, sa coiffe lui couvrit les yeux, elle s'écria : « Je ne puis voir le ciel. » Mais bientôt un second coup porté sous le sein droit, la fit entrer dans la vision béatifique et dans le ciel des cieux, réunie à Jean son époux, dont elle avait partagé les épreuves terrestres et la mort par le martyre. Elle était âgée de trente-trois ans.

Il ne restait plus qu'Agnes, qu'on avait réservée la dernière, pour achever et couronner ce bel holocauste. Lorsqu'elle fut sortie de son palanquin, elle se

mit à genoux auprès de sa croix, remercia tout haut Notre Seigneur de la grâce qu'il lui faisait, de pouvoir lui sacrifier sa vie sur le bois qu'il avait consacré par sa mort. Ayant fait sa prière, elle appela les officiers de la justice pour l'attacher à sa croix ; mais aucun d'eux n'osa ni la toucher, ni l'approcher. Ils étaient si saisis de douleur, qu'ils avaient comme perdu l'usage de leurs membres. Elle eut beau les appeler, ils étaient immobiles comme des statues et ne pouvaient faire autre chose que de soupirer et de verser des larmes. L'héroïque chrétienne s'étant aperçue de leur faiblesse, s'étendit elle-même sur la croix, et s'accommoda le plus décevement qu'elle put. Mais il fallait la lier, et l'élever en haut ; et aucun des officiers ne le voulut faire, quelque commandement que leur en fit le président.

Des idolâtres qui étaient là présents, poussés en partie par l'espérance de quelque profit, et en partie par le zèle de leur fausse religion, s'avancèrent d'eux-mêmes, et sans en avoir reçu l'ordre, la lièrent fortement et l'élevèrent en haut. Alors tous les assistants éclatèrent en pleurs et en soupirs, en voyant une jeune femme si noble, si délicate, si sage et si modeste, attachée à la croix et sur le point de mourir, sans avoir commis d'autre crime que d'avoir été fidèle à Dieu. Les uns la regardaient d'un œil de compassion, et fondaient en larmes ; les autres détournaient la vue de ce spectacle, qui leur fendait le cœur. Elle, cependant, regardait le ciel et priait sans relâche, en attendant le coup de la mort. Mais personne ne se présentait pour le lui donner, de sorte que les mêmes qui l'avaient liée, furent obligés de prendre les lances des bourreaux ; et comme ils ne les savaient pas manier, ils lui portèrent quantité de coups, avant de la blesser à mort. Pendant cette boucherie, elle regardait dévotement l'*Ecce homo* que Jean lui présentait, et prononçait avec amour les Saints Noms de Jésus et de Marie. Enfin étant frappée au cœur, elle rendit son esprit à Dieu. Elle était âgée de trente ans.

A travers le monde des nouvelles

Québec.—Les Quarante-Heures auront lieu à la Congrégation de Saint-Roch, le 6 ; au couvent de Saint-Joseph de Lévis, le 8 ; à l'Asile de Sainte-Brigitte, le 10 ; au couvent de Saint-Sauveur, le 12.—Prière aux abonnés de nous signaler sans retard toute irrégularité dans le service de distribution.—La retraite du clergé de Québec sera prêchée par le R. P. Tielen, Rédemptoriste, et commencera le 8 août.—M. l'abbé Chs-Frs. Labourière, décédé le 6 juillet dernier, à Santa Cruz dans l'île de la Trinidad, était membre de la Caisse Ecclésiastique Saint-Joseph.—*The Inter Ocean*, journal non catholique publié à Chicago, fait de grands éloges de l'exposition scolaire de la province de Québec. L'auteur de ce compte-rendu ne parle d'aucune institution laïque de notre province, mais seulement de nos maisons religieuses d'éducation. Si nos dénigreur avaient seulement un peu de cœur et de patriotisme, cette appréciation désintéressée devrait les faire rougir.